



Votre mairie vous informe

No 3

JUIN 2006

Décisions prises par le Conseil municipal de Bellevue

Lors de sa séance du mardi 30 mai 2006, il

- a élu le bureau du Conseil municipal pour l'année 2006-2007:

Président: M. Pierre STRÜBIN

Vice-Présidente: Mme Valérie CARRILLO GRAF

Membre: M. Raphaël PETITE

Lors de sa séance du mardi 20 juin 2006, il

- a voté favorablement l'ouverture d'un crédit de F 1'800'000.— pour l'acquisition de la parcelle 3063 de la commune de Bellevue située au chemin des Tuilots, destinée à accueillir la future crèche intercommunale,
- a voté favorablement la délibération relative à l'approbation des comptes et de la gestion 2005 des Groupements intercommunaux dont la commune de Bellevue est membre,
- a voté favorablement l'approbation des comptes et de la gestion 2005 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements,
- a accepté la délibération relative à la constitution d'un droit de superficie (DDP no 3891), à la constitution de propriété par étage sur DDP, à la constitution de servitudes et à la cession à prix coûtant à la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements, d'un lot de la PPE, immeuble Gitana. Il est à noter que cette délibération annule et remplace celle votée lors de la séance du Conseil municipal du 14 février 2006,
- s'est prononcé en faveur de la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de F 2'400'000.— pour la rénovation complète de la toiture de l'école «Menuiserie» et l'intégration d'une installation photovoltaïque.

Population

L'Office cantonal de la statistique nous a communiqué un nombre de 2'821 habitants à fin mai 2006.



Le mot du Maire

Depuis quelques semaines, les communes genevoises sont entrées dans l'année précédant les élections municipales.

A Bellevue, cette période attise l'appétit des groupes politiques et l'on constate déjà que les gazettes s'expriment sur les projets et les prises de positions lors des séances du Conseil municipal.

La critique est souvent facile mais l'essentiel réside dans l'avancement des projets communaux.

La crèche intercommunale a franchi le cap de la demande de renseignements.

Un plan de quartier et le changement de zone doivent être encore effectués avant l'autorisation définitive de construire.

La zone sportive de la Vigne Blanche est en cours de discussion avec la commune de Genthod dans le but de la réaliser en commun.

Plusieurs projets s'achèvent et je citerais notamment le parcours Vita, la zone pour les chiens et le Verger Antique des Grands-Champs sans parler du raccordement de la zone de la Brunette (hameau de Colovrex) en système séparatif.

La période estivale commence et je souhaite aux enfants de nos écoles et à vous tous de bonnes vacances et un bel été.

Claude ETTER

Label Cité Energie



Nous avons le plaisir de vous annoncer que la commune de Bellevue a obtenu «Le label Cité de l'énergie®». Le label Cité de l'énergie® est décerné aux communes qui – quelle que soit leur taille – ont décidé ou appliqué des mesures exemplaires en matière de politique énergétique. Il vient couronner et encourager une politique énergétique conséquente, axée sur les résultats. Le label est accordé par une commission neutre. La presse s'en fait largement l'écho. Il est le signe tangible de la reconnaissance des efforts fournis par la commune et symbolise la mise en oeuvre de mesures et le maintien d'un processus de management de l'énergie et de l'environnement. Ce label a permis, entre autres, à la commune de Bellevue d'acheter trois vélos destinés à notre service voirie et à notre agent de sécurité municipale afin de diminuer les déplacements en voiture.

Plus d'information à la page internet suivante:

<http://www.citedelenergie.ch>



Bilan environnemental



«Votre mairie vous informe» vous propose de découvrir, à chaque parution, une rubrique avec un petit résumé des conclusions de ce rapport:

Milieus naturels et flore

Concernant les milieux naturels, la commune de Bellevue se subdivise en trois grands domaines: le parcellaire agricole (49.1%), les surfaces habitables et les infrastructures, relativement pauvres en faune et flore, (31.6%) et les surfaces boisées (19.3%).

La zone agricole belleviste s'étend sur environ 220 ha et se divise en trois catégories: les grandes cultures, les prairies et pâturages et les surfaces de compensation écologique (bordures de routes etc.). Les surfaces habitables et infrastructures, bien que représentatives de la valeur communale, sont bien en dessous des valeurs des communes avoisinantes. La commune de Bellevue peut donc être qualifiée d'agricole plutôt que de résidentielle.

D'après le plan forestier cantonal, le Bois d'Avault, le cordon boisé du Gobé et le bois de Valavran ont une fonction de conservation de la nature et des structures paysagères. Les boisements plantés le long de l'échangeur autoroutier sont soumis à une gestion particulière liée à l'utilisation et au fonctionnement de l'autoroute. Le reste des boisements est considéré comme un espace forestier multifonctionnel (en particulier pour les loisirs). Certains projets liés aux milieux naturels et à la flore, sont actuellement menés sur la commune. Le Bois d'Avault est intégré dans le concept des réserves en forêts. Ce concept répond à la politique que souhaite mener l'Etat de Genève en matière de gestion des espaces présentant un intérêt pour la faune et la flore. Autre projet, la création d'un verger de démonstration sur le parc des Grands-Champs avec plantation d'arbres fruitiers à hautes tiges qui a commencé en 2004/2005.

La qualité de l'air, thème du 4ème numéro de GVAEnvironnement

Le 4ème numéro de GVAEnvironnement, le bulletin d'information environnementale pour les riverains de l'Aéroport International de Genève, paraît au début du mois de juin. Il traite de l'influence des activités de l'Aéroport sur la qualité de l'air au niveau local et régional.

Ce bulletin est distribué aux autorités, mairies, associations et sociétés concernées, ainsi qu'aux abonnés. Si vous êtes intéressés à le recevoir gratuitement par courrier électronique ou postal, abonnez-vous sur le site Internet: www.gva.ch (rubrique environnement/contact) ou par courrier: Aéroport International de Genève, Division environnement et affaires juridiques, CP 100, 1215 Genève 15.



Propriétaires d'arbres

Toute personne ayant un arbre à haute futaie sur sa parcelle touchant au domaine public (même minime) doit l'annoncer à la mairie, afin d'éviter des problèmes de responsabilité en cas de sinistre (chute d'arbres, branches, etc.).

Canicule = Danger

Attention à la déshydratation en cas de fortes chaleurs, les personnes âgées sont les premières victimes de la canicule, elles ressentent moins la soif, ne boivent pas assez et leur corps retient moins l'eau.



*Buvez et faites boire!!
Des dépliants d'informations et de précautions
sont à votre disposition à la réception
de la mairie.*

Flottille de Bellevue



Pour rappel, la Flottille permet chaque été depuis plus de dix ans aux jeunes bellevistes de goûter aux joies de la voile sur divers bateaux. Cependant, une telle activité se doit d'être encadrée par des adultes. C'est pourquoi la Flottille de Bellevue recherche activement des animateurs bénévoles pour les après-midi de la période des vacances scolaires (soit du 3 juillet 2006 au 25 août 2006). Toute personne intéressée ou désirant des informations supplémentaires est priée de contacter notre association par courriel à l'adresse suivante:

comite-flottille@hotmail.com

D'avance, le comité de la Flottille vous remercie!

Déchetterie de Genthod-Bellevue

La déchetterie de Genthod-Bellevue fermera ses portes le 30 juin 2006.

Dès lors, la récupération et le recyclage des déchets s'effectueront à L'ESREC, nouvel espace récupération des Chânatés à Bellevue. Les heures d'ouverture sont: du lundi au vendredi de 14h30 à 19h30 et le samedi de 9h30 à 17h00. Fermé le dimanche et les jours fériés.

Les habitants en possession d'une clé de la déchetterie pourront récupérer la caution auprès de la mairie contre remise de cette dernière.



Info sécurité municipale

Rappel taille des haies

Propriétaires, nous vous rappelons qu'il est temps de penser à tailler vos arbres et vos haies afin de permettre le passage de nos piétons et poussettes sur les trottoirs et d'assurer ainsi une bonne visibilité de la signalisation routière pour tous les conducteurs.

Pour ce faire, voici un rappel des dispositions de la Loi sur les routes applicable sur l'ensemble du territoire cantonal L1 10.

Les arbres: Les branches empiétant sur la voie publique doivent être coupées jusqu'à une hauteur de 4,50 mètres à la ligne, au-dessus du niveau de la chaussée. Tout arbre ou branchage sec représentant un quelconque danger, pour tout usager de la route, doit faire l'objet d'un élagage ou abatage immédiat.



Les haies: Elles doivent être taillées à une hauteur maximum de 2 mètres à la ligne, au-dessus de la voie publique. Dans certains cas, afin de garantir une visibilité adéquate, cette hauteur peut être ramenée à 1 mètre 50 (carrefours, intersections, débouchés, etc.).



Merci de bien vouloir exécuter ce travail avant le **15 juillet 2006** et de maintenir ces consignes tout au long de l'année.

Fête Nationale du 1er Août à Genthod



Cette année la fête Nationale du 1er Août sera organisée par la commune de Genthod.

Ouverture de la fête: 18h30

Repas: 19h00

**Ouverture
de la cérémonie officielle:** 21h00

Bal: 21h30



Rappel du cortège des promotions du samedi 1er juillet 2006

Départ à 15h00 de la gare de Genthod-Bellevue.

Itinéraire: chemin de la Printanière – route de Lausanne – chemin de la Menuiserie

Arrivée: école de Bellevue

A cette occasion, le stationnement sera interdit de 14h00 à 16h00 sur tout le chemin de la Printanière et la route de Lausanne ainsi qu'entre le chemin de la Printanière et la mairie, côté Jura.

Habitants de Bellevue, évitez de vous déplacer en voiture vers la place de fête. Merci de votre compréhension.



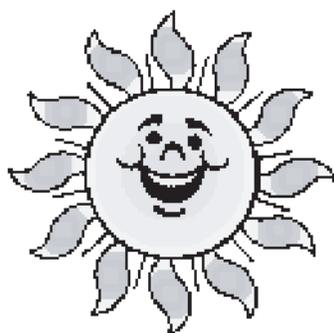
Dates à retenir

Samedi 1er juillet - Fête des promotions

Mardi 1er Août - Fête Nationale du 1er Août à Genthod

Prochains congés scolaires *Vacances d'été*

Du lundi 3 juillet 2006 au vendredi 25 août 2006; la rentrée est fixée au lundi 28 août 2006.



BEL ÉTÉ
ET
BONNES VACANCES!!!



Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter notre site internet à l'adresse suivante:

<http://www.mairie-bellevue.ch>

